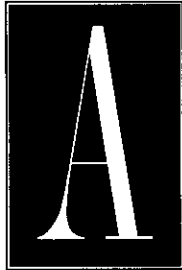


Le borbier

Il est beaucoup question de crise appréhendée ces jours-ci pour Kanesatake. Menace ou esbrouffe, il n'en est pas moins clair que seul le processus démocratique peut y avoir droit de cité. Mais la démocratie implique aussi des compromis. C'est à ce tournant que James Gabriel doit arriver.



u rythme où vont les choses, ce sera le face-à-face des chefs de police, jeudi, à Kanesatake: celui nommé par les dissidents et celui désigné par le chef de bande James Gabriel et ses conseillers. Le spectre de l'affrontement de janvier plane. Des scénarios d'évacuation des gens âgés et des enfants seraient même envisagés, selon les opposants à M. Gabriel.

Les appels au calme et au dialogue sont bien dérisoires dans un contexte aussi explosif. Ce seront donc les gestes qui feront la différence. Si on ne peut s'attendre à ce que les dissidents du conseil de bande tendent la main, ce doit toutefois être le choix de M. Gabriel. Son rôle de grand chef exige qu'il fasse preuve de pragmatisme.

Ainsi, la date-butoir qui fixe au 1^{er} avril l'entrée en fonction d'un nouveau chef de police n'est pas inéluctable. Si son seul effet est d'entraîner un choc de titans, alors qu'on maintienne l'actuel chef de police intérimaire, John K. Diabo, prêté par la communauté mohawke de Kahnawake. C'est une solution que celle-ci a avancé, d'autant plus facilement applicable que M. Diabo est maintenant à la retraite, donc disponible pour jouer les tampons entre les deux groupes.

M. Gabriel n'est pas entiché de l'idée, estimant que l'enquête concernant l'incendie de sa maison n'a guère avancé depuis que M. Diabo a été nommé, après l'affrontement de janvier. Du travail a néanmoins été fait et les procureurs de la Couronne ont été saisis de l'enquête. Le contrôle du processus judiciaire n'appartenant pas aux élus, James Gabriel ne peut saisir là une justification à ses décisions politiques.



Josée Boileau



Par ailleurs, M. Diabo a l'avantage de maintenir un lien formel entre les communautés de Kahnawake et de Kanesatake, ce dont James Gabriel a besoin. Il est aussi un pont avec toute cette partie de la communauté qui tourne le dos à M. Gabriel. L'intérim pourrait

Position		

tenir jusqu'à la tenue des élections, que le chef de bande est par ailleurs prêt à avancer. Voilà donc un compromis qui n'a rien de déshonorant et qui permettrait de gagner du temps.

Restera néanmoins le fond du litige, soit la représentativité de James Gabriel. Seule une élection parviendra à dénouer l'impasse, mais à une condition: qu'elle soit dûment tenue, avec observateurs neutres, autres que les seuls Mohawks, à la clé. Les dissidents ont montré dans le passé leur capacité à user de toutes les arguties juridiques, et autres arguments-massue!, pour déloger qui ne leur plaisait pas. Il ne faut pas leur laisser le champ libre.

Peut-être la population jugera-t-elle alors que M. Gabriel a fait son temps. Ce ne serait pas pour autant un blanc-seing pour les dissidents de Kanesatake. Voilà une communauté qui est depuis un an sous tutelle financière. Celle-ci pourrait se transformer en tutelle politique le jour où Ottawa en aura assez de jouer les Ponce Pilate. Le territoire de Kanesatake relève de sa responsabilité et il faudra bien que le fédéral accepte de s'y mouiller, plutôt que de laisser Québec prendre chaque fois le blâme des crises qui éclatent.

Mais les élections sont encore loin en regard des événements de la semaine. Pour le moment, la balle est dans le camp de James Gabriel et des gouvernements, qui ne doivent pas faillir dans leur appui à son égard.

jboileau@ledevoir.ca

Position		

Bientôt 400 M\$ aux Innus!

QUÉBEC — Bien qu'elle soulève toujours autant d'inquiétude que d'opposition chez les Québécois de la Côte-Nord et du Saguenay, Ottawa et Québec signeront avec les Innus l'entente dite de l'Approche commune à Québec, demain. Cette entente jette les bases d'un Traité inaltérable qui reconnaîtra aux Innus des droits ancestraux sur un territoire de 300 000 km² mais dont les effets se feront surtout sentir sur la Côte-Nord et au Saguenay. À terme, elle implique aussi le versement d'environ 400 millions aux neuf communautés à qui elle est destinée.

Les intérêt courant depuis le 1^{er} janvier 2002, Québec prévoit déboursier, d'ici deux ans, plus de 125 millions dont 85 millions à Betsiamistes, 30 millions à Natashquan et à Mashteuiyah et un million à Essipit. Les Innus obtiendront aussi des redevances de 3% sur les richesses naturelles (mines et forêts), des droits de chasse et de pêche notamment sur l'île d'Anticosti.

Décriée par maints juristes, hommes publics et plusieurs élus municipaux, l'entente de l'Approche commune fait suite à de discrètes négociations menées par des représentants gouvernementaux et innus depuis juin 2002, avec la bénédiction d'Ottawa.

Michel Hébert

L'Approche commune signée demain

Michel Hébert

Bien qu'elle soulève toujours autant d'inquiétude que d'opposition chez les Québécois de la Côte-Nord et du Saguenay, Ottawa et Québec signeront avec les Innus l'entente dite de l'Approche commune à Québec, demain.

Cette entente jette les bases d'un Traité inaltérable qui reconnaîtra aux Innus des droits ancestraux sur un territoire de 300 000 kilomètres carrés, mais dont les effets se feront surtout sentir sur la Côte-Nord et au Saguenay. À terme, elle implique aussi le versement d'environ 400 millions aux neuf communautés à qui elle est destinée.

Les intérêts courent depuis le 1^{er} janvier

2002, Québec prévoit déboursier, d'ici deux ans, plus de 125 millions, dont 85 millions à Betsiamites, 30 millions à Natashquan et à Mashteuiatsh et un million à Essipit. Les Innus obtiendront aussi des redevances de 3 % sur les richesses naturelles (mines et forêts), des droits de chasse et de pêche notamment sur l'île d'Anticosti.

«C'est la base du traité, il nous reste à en négocier les modalités», disait, hier, le porte-parole innu, Raoul Kanapé.

«Une joke»

Décriée par maints juristes, hommes publics et plusieurs élus municipaux, l'entente de l'Approche commune fait suite à de discrètes négociations menées par des représentants gouvernementaux et innus. Avec la bénédiction d'Ottawa, Québec en paraphrera la version originale de juin 2002.

«On a parlé pour rien, les Innus n'ont pas négocié», nous disait, hier, Thérèse Savard, du comité de citoyens des Escoumins.

«C'est une *joke* cette entente-là. Les Innus pourront l'accepter par référendum, mais pas les Blancs. Je me demande qu'est-ce qui pousse les gouvernements à agir

contre la majorité de la population», déplorait André Forbes, de l'Association pour le droit des Blancs, joint à Sept-Îles, hier.

L'éminent juriste George Emery, longtemps conseiller juridique d'Hydro-Québec, avait suggéré au gouvernement de définir les droits des Innus avant de les reconnaître tandis que l'ex-premier ministre Jacques Parizeau en déplorait le caractère explosif parce qu'elle s'appuie sur la Constitution de 1982. M. Parizeau jugeait aussi que cette entente constituait de la «dynamite potentielle» parce qu'elle heurte la Convention de la Baie James par laquelle les droits des Cris ont été «éteints». À l'inverse, l'Approche commune renforcera les droits des Innus.